



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **lundi 10 février 2025** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller  
Madame Nancy Anglehart, conseillère  
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller  
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère  
Madame Sandra Langlois, conseillère  
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2025-02-19

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
  - 5.1 Séance ordinaire du 9 décembre 2024
  - 5.2 Séance ordinaire du 13 janvier 2025
6. Administration générale et finances
  - 6.1 Adoption des comptes à payer
  - 6.2 Suivi du budget mensuel – janvier 2025
7. Affaires des contribuables
8. Confirmation de l'intention de terminer les travaux du PAVL – Redressement – Réfection de la rue St-Pie X et de 2 ponceaux
9. Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Reddition de compte finale audité du PRABAM
10. Autorisation de paiement – Eurovia Québec Construction Inc. – Travaux d'asphaltage sur la route 132 près de la Pépinière de Paspébiac à la suite d'un bris majeur les 5 et 6 novembre 2024 – 17 010.00 \$ taxes en sus

11. Soumission pour asphalte froide (Cold patch) – Eurovia Québec Construction Inc
12. Approbation décompte progressif n° 4 – Action Progex Inc – 3<sup>e</sup> Avenue Ouest et 6<sup>e</sup> Avenue Est : 195 813.91 \$
13. Libération de la retenue spéciale MG-20 – Action Progex Inc
14. Bibliothèque municipale – Offre de services professionnels - 22-1173D, phase 2 – Drainage - Plan et devis – Surveillance de chantier et administration 25 000 \$
15. Rapport de recommandation pour le recrutement de l’agente à la bibliothèque
16. Mise à jour d’un signataire municipal – Caisse populaire Desjardins du Centre-sud Gaspésien et Banque Laurentienne – Modification de résolution
17. TECQ 2019-2024 – Nouvelle programmation de travaux finale (version 2) – 3<sup>e</sup> Avenue Ouest et 6<sup>e</sup> Avenue Est
18. Renouvellement de bail entre les Chevaliers de Colomb de Paspébiac et la Ville de Paspébiac – Prolongation de 10 ans
19. Lettre d’intention – Collectif Aliment-Terre et Ville de Paspébiac
20. Changement de la batterie de la surfaceuse ± 20 277.28 \$
21. Dons
  - a) Association fibromyalgie et douleur chronique Matapédia/Percé (AFDCMP)
  - b) Centraide Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
  - c) Coupe régionale Desjardins 2025
  - d) Club de l’Âge d’Or « L’Amicale » de Paspébiac
  - e) Fondation Linda LeMore-Brown
  - f) Site historique national de Paspébiac
22. Rapports des membres du conseil
23. Affaires nouvelles
  - Monsieur le maire informe les citoyens que les journées de la persévérance scolaire sont en cours pour la 21<sup>ème</sup> édition soit du **10 au 14 février 2025**. Un drapeau est érigé devant l’Hôtel de ville.
  - La semaine de relâche scolaire aura lieu du **3 au 7 mars 2025**. Nous souhaitons une bonne semaine de relâche scolaire à tous les élèves, enseignants et membres du personnel du Centre de services scolaire René-Lévesque.
24. Période de questions
25. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

## **5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

2025-02-20

### **5.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

*Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.*

2025-02-21

### **5.2 SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

*Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.*

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

2025-02-22

### **6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** les comptes à payer pour le mois de janvier 2025 d'un montant de **1 438 966.24\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2025-02-23

### **6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – JANVIER 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le rapport « État des activités financières » en date du 31 janvier 2025 soit adopté.

## **7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES**

Monsieur le Maire répond aux questions des contribuables.

2025-02-24

**8. CONFIRMATION DE L'INTENTION DE TERMINER LES TRAVAUX DU PAVL –  
REDRESSEMENT – RÉFECTION DE LA RUE ST-PIE X ET DE 2 PONCEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Paspébiac a reçu de la vice-première ministre et ministre, Madame Geneviève Guilbault, une lettre datée du 4 décembre 2023, qui annonce une aide financière maximale de 3 637 636 \$ pour la réfection du revêtement et de deux ponceaux sur la rue St-Pie-X dans le cadre Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet : Redressement, dossier n° : GYR36922/N° de fournisseur : 33678;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des travaux a déjà été exécutée soit le lot n°1 constitué du revêtement d'un segment de la rue St-Pie-X;

**CONSIDÉRANT QU'**une seconde partie des travaux, soit le lot 2, qui est constitué du remplacement des 2 ponceaux, est en attente d'autorisation ministérielle;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'ADOPTER** cette résolution qui confirme l'intention de la ville de Paspébiac de terminer le projet avant le 30 novembre 2025.

2025-02-25

**9. MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – REDDITION  
DE COMPTE FINALE AUDITÉE DU PRABAM**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) a accordé à la Ville de Paspébiac une aide financière de **141 215 \$** dans le cadre de ce programme;

**CONSIDÉRANT** la reddition de compte finale réalisée, la Ville doit mandater un auditeur pour procéder à la mission de procédures convenues, en vertu de la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400;

**SUR PROPOSITION** du conseiller, monsieur Louis-Alexandre McNaughton, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, à auditer le reddition de comptes finale réalisée par la Ville, et d'autoriser le directeur général, monsieur Daniel Langlois, à déposer la reddition de compte finale auditée, ainsi que le rapport de mission de procédures convenues émis par le mandaté, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-02-26

**10. AUTORISATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. –  
TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA ROUTE 132 PRÈS DE LA PÉPINIÈRE DE  
PASPÉBIAC À LA SUITE D'UN BRIS MAJEUR LES 5 ET 6 NOVEMBRE 2024 –  
17 010.00 \$ TAXES EN SUS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-11-319 autorisant une dépense de 17 010.00 \$ taxes en sus pour les travaux d'asphaltage sur la route 132 près de la Pépinière de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT** la facture no A038 18002422 2024 reçue de la firme Eurovia Québec Constructions Inc d'un montant de 17 010.00 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** le directeur général via le service de la comptabilité à émettre un paiement de **17 010.00 \$ taxes en sus** selon la facture n° A038 18002422 2024 (soumission 24-204) pour les travaux d'asphaltage effectués sur la route 132 près de la Pépinière de Paspébiac.

Cette dépense a été prévue au budget d'opération 2024.

2025-02-27

**11. SOUMISSION POUR ASPHALTE FROIDE (COLD PATCH) – EUROVIA QUÉBEC  
CONSTRUCTION INC**

**ATTENDU** les besoins récurrents de réfection de la chaussée;

**ATTENDU QUE** la Ville a alloué une somme de 50 000 \$ à son budget d'exploitation 2025;

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a fait une demande de prix auprès de la firme Eurovia Québec Construction inc pour un enrobé de type Enroplus 0-10 mm à savoir :

- Semi (± 34 tonnes) à 330 \$/ tonne = **11 220 \$ taxes en sus** ou
- 12 roues (± 17 tonnes) à 450\$/ Tonne = **7 650 \$ taxes en sus**

**ATTENDU QUE** le conseil a délibéré sur les propositions ci-dessus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'OCTROYER** le contrat pour l'asphalte froide (cold patch) de type Enroplus 0-10 MM à la firme Eurovia Québec Construction inc pour un montant de 11 220 \$ taxes en sus pour le semi (± 34 tonnes) à 330 \$/ tonne.

2025-02-28

**12. APPROBATION DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 – ACTION PROGEX INC – 3<sup>E</sup>  
AVENUE OUEST ET 6<sup>E</sup> AVENUE EST : 195 813.91 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**un 4<sup>e</sup> décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de réfection sur la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest et 6<sup>e</sup> Avenue Est soit la firme ARPO Groupe-conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Action Progex Inc. accepte le 4<sup>e</sup> décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-conseil au montant de 195 813.91 \$ taxes incluses pour les travaux exécutés au 20 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un quatrième (4<sup>e</sup>) paiement au montant de **195 813.91 \$ taxes incluses** tel que décrit sur les factures n<sup>os</sup> **APG000226** et **RET000029** de la firme Action Progex Inc. selon le 4<sup>e</sup> décompte progressif déposé par ARPO Groupe-conseil qui porte le quatrième cumulatif de paiement à 2 166 296.29 \$.

Cette dépense est couverte dans le cadre de la TECQ 2019-2024 et par le règlement d'emprunt 2024-541 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000 \$.

2025-02-29

**13. LIBÉRATION DE LA RETENUE SPÉCIALE MG-20 – ACTION PROGEX INC**

**ATTENDU QUE** la firme Action Progex Inc a fait une proposition de règlement de retenue spéciale MG-20 à la Ville de Paspébiac dans le cadre des travaux effectués sur la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest et la 6<sup>e</sup> Avenue Est;

**ATTENDU QUE** le conseil a délibéré;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que la Ville de Paspébiac :

**REJETTE** de libérer la retenue spéciale MG-20 de 26 937.52 \$ en tout ou en partie telle que décrite dans un courriel du 6 février 2025 adressé à la direction générale.

2025-02-30

**14. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
22 – 1173D, PHASE 2 – DRAINAGE – PLAN ET DEVIS – SURVEILLANCE DE  
CHANTIER ET ADMINISTRATION 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac est signataire d'une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et de Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), Volet 1b, 2020-2043;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe PSMMPI des coûts admissibles au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1b, 2020-2043 est de 2 043 000 \$ et que le solde disponible à la fin de septembre 2024 est estimé à 355 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme s'élève à 60% des coûts de restauration;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de restauration sont essentiels pour la pérennité et l'intégrité de la bibliothèque dont la fondation et le drain français;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, monsieur Daniel Langlois et la directrice du service de la Culture et du patrimoine, madame Chantal Robitaille ont dûment été autorisés à lancer un appel d'offres pour la réalisation desdits travaux de restauration, et si requis, s'adjoindre les services professionnels nécessaires à la réalisation dudit appel d'offres sur SEAO par sa résolution 2024-09-259;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre de services professionnels de madame Marie-Josée Deschênes, architecte dans les délais prévus au montant de 25 000 \$ taxes en sus qui se détaille comme suit :

- Plans et devis préliminaires (33%) 7 000,00 \$
- Plans et devis d'exécution (33%) 7 000,00 \$
- Surveillance de chantier (33%) 9 000,00 \$
- Administration 2 000,00 \$
- **Total** 25 000,00 \$ (taxes en sus)
- + TPS (5 %) 1 250,00 \$
- + TVQ (9,975 %) 2 493,75 \$
- **Grand total** 28 743,75 \$ (taxes incluses)

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'ATTRIBUER** le mandat à madame Marie-Josée Deschênes, architecte l'autorisant à préparer les plans et devis et surveillance de chantier et administration au montant de 25 000 \$ taxes en sus pour le projet 22-1173-D, phase 2, drainage de la bibliothèque municipale.

Cette dépense est supportée par un solde disponible à la fin de septembre 2024 estimé à 355 000 \$ de l'enveloppe PSMMPI des coûts admissibles au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b, 2020-2043.

2025-02-31

#### **15. RAPPORT DE RECOMMANDATION POUR LE RECRUTEMENT DE L'AGENT À LA BIBLIOTHÈQUE SUR APPEL**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-11-329 autorisant le directeur général à ouvrir le poste d'agent. e à la bibliothèque sur appel devenu vacant suite au départ de l'employée;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures dont la date butoir était le 6 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité composé du directeur général et du directeur du service Culture et patrimoine ont reçu cinq (5) candidatures dont trois (3) candidates qui ont été appelées à procéder aux entrevues formelles le 14 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit comité a fait parvenir son rapport et recommandation des entrevues passées au Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**une candidate s'est démarquée et a été recommandée au Conseil municipal pour procéder à son embauche soit madame Norma Rendon;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite dudit rapport, le conseil municipal a délibéré et statué;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'ENTÉRINER** le rapport et recommandation des entrevues du 14 janvier 2025 pour le poste d'agente de bibliothèque émis par le comité de sélection;

**D'OCTROYER** le poste d'agente à la bibliothèque sur appel à madame Norma Rendon.

2025-02-32

**16. MISE À JOUR D'UN SIGNATAIRE MUNICIPAL – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN ET BANQUE LAURENTIENNE – MODIFICATION DE RÉSOLUTION**

**ATTENDU** la résolution numéro 2022-11-355 désignant à titre d'élu comme signataire au nom de la Ville de Paspébiac, monsieur Christian Grenier, pro-maire et ce, pour tous les comptes;

**ATTENDU QUE** monsieur Christian Grenier n'occupe plus le titre de pro-maire et que madame Sandra Langlois a été nommée mairesse suppléante jusqu'à la fin de son mandat en novembre 2025 par sa résolution numéro 2024-11-313;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE RADIER** le nom de monsieur Christian Grenier, ancien pro-maire du conseil municipal actuel comme signataire pour tous les comptes de la Ville de Paspébiac;

**DE NOMMER** madame Sandra Langlois, mairesse suppléante, à titre d'élue du conseil municipal actuel signataire des comptes précités pour et au nom de la Ville de Paspébiac;

**QUE** les autres signataires autorisés dans la résolution 2022-11-355 demeurent inchangés afin de remplir les obligations financières et institutionnelles de la Ville à l'exception des noms déjà radiés.

2025-02-33

**17. TECQ 2019-2024 – NOUVELLE PROGRAMMATION DE TRAVAUX FINALE (VERSION 2) – 3<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET 6<sup>E</sup> AVENUE EST**

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la Ville de Paspébiac approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux finale **version n°2** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Ville de Paspébiac s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Ville de Paspébiac atteste par la présente résolution que la programmation de travaux finale **version n° 2** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2025-02-34**

**18. RENOUVELLEMENT DE BAIL ENTRE LES CHEVALIERS DE COLOMB DE PASPÉBIAC ET LA VILLE DE PASPÉBIAC – PROLONGATION DE 10 ANS**

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac et les Chevaliers de Colomb de Paspébiac ont convenu d'un bail de location qui se termine le 24 juin 2026;

**ATTENDU QUE** les Chevaliers de Colomb de Paspébiac désirent assurer la pérennité du bail pour une période additionnelle de dix (10) ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE MANDATER** le directeur général et le maire à procéder au renouvellement du bail entre les Chevaliers de Colomb de Paspébiac et la Ville de Paspébiac pour une période additionnelle de dix (10) ans qui viendra à échéance en 2036 et ce, qui devient effectif à compter de la date de signature entre les parties.

**2025-02-35**

**19. LETTRE D'INTENTION – COLLECTIF ALIMENT-TERRE ET VILLE DE PASPÉBIAC**

**ATTENDU QUE** la société le Collectif Aliment-Terre désire acquérir un bien immobilier situé au **6, boul. Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac**, propriété de la Ville de Paspébiac;

**ATTENDU QU'**une lettre d'intention a été rédigée par la société Collectif Aliment-Terre pour signature entre les parties;

**ATTENDU QU'**une offre de 5 000 \$ émanant de la partie « Acquéreur » pour l'acquisition du bien immobilier est offerte à la Ville de Paspébiac;

**ATTENDU QUE** l'article 10 « Dispositions supplémentaires » des termes de la lettre d'intention stipule que le Collectif Aliment-Terre s'engage à maintenir en place les clubs sociaux occupant déjà les locaux dont il est question dans ce document et à reconduire les ententes existantes avec le propriétaire actuel;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Alexandre McNaughton, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'ENTÉRINER** la lettre d'intention avec tous les articles faisant partie intégrante de celle-ci entre le Collectif Aliment-Terre et la Ville de Paspébiac;

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier et/ou le maire à signer l'acte de cession dudit bâtiment;

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier à procéder à la mise en vente du bien immobilier situé au **6, boul. Gérard-D.-Levesque Est au montant de 5 000 \$ taxes en sus**;

**QUE** cette acquisition soit conditionnelle à la vente du lot 5 235 267 au même acquéreur soit le Collectif Aliment-Terre dont le propriétaire est la Ville de Paspébiac;

**QUE** l'acquéreur « La société Collectif Aliment-Terre » s'engage à payer tous les frais liés à la transaction entre autres le notaire, arpenteur ou tout autre professionnel au dossier;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise au conseil d'administration du Collectif Aliment-Terre.

2025-02-36

**20. CHANGEMENT DE LA BATTERIE DE LA SURFACEUSE ± 20 277.28 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la surfaceuse au Complexe sportif nécessite la continuité de son entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Robert Boileau Inc. a fait parvenir une soumission détaillée numéro 53298 au montant de 20 277.28 \$ taxes en sus au directeur des sports et des activités récréatives en date du 20 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 20 277.28 \$ taxes en sus à l'entreprise Robert Boileau Inc pour le remplacement des batteries.

Cette dépense est supportée par le budget d'entretien et réparation de 2025 au Complexe sportif.

**21. DONS**

2025-02-37

a) Association fibromyalgie et douleur chronique Matapédia/Percé (AFDCMP)

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'OFFRIR** un don à cet organisme au montant de **300 \$** afin de les aider à mettre sur pied l'Association fibromyalgie et douleur chronique Matapédia/Percé.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

2025-02-38

b) Centraide Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'OFFRIR** un don à cet organisme au montant de **100 \$** afin de les aider à atteindre des objectifs humanitaires.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

2025-02-39

c) Coupe régionale Desjardins 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'OFFRIR** un don monétaire de **400 \$ (8 joueurs à 50 \$ chacun)** au comité en place afin que l'équipe de hockey puisse participer au tournoi régional, La coupe régionale Desjardins qui se déroulera aux Îles-de-la-Madeleine du 26 au 30 mars 2025.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

2025-02-40

d) Club de l'Âge d'Or « L'Amicale » de Paspébiac

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'OFFRIR** un don à cet organisme en leur offrant **4 billets** pour le spectacle de leur choix qui sera présenté au Centre culturel de Paspébiac en 2025 afin de souligner la journée internationale des femmes le jeudi, 6 mars 2025 pour diverses activités pour les aînés.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

2025-02-41

e) Fondation Linda LeMore-Brown

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'APPUYER** la Fondation Linda LeMore Brown en leur accordant un soutien financier de **300 \$** pour le tournoi de curling qui aura lieu du 20 au 23 février 2025 et que tous les profits générés en lien avec ledit tournoi seront remis à cet organisme sans but lucratif.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

2025-02-42

f) Site historique national de Paspébiac

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution émanant de la présidente du Site historique national de Paspébiac en lien avec l'organisation d'un souper-bénéfice qui aura lieu le 26 avril 2025 au Centre culturel dans le cadre de la campagne de financement pour la construction du pavillon d'accueil du Site historique national de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** cette participation de la Ville serait pour défrayer des coûts de location de la salle multifonctionnelle et autres accès du Centre culturel équivalant à 480 \$ taxes en sus ainsi que de la technicienne de son pour 5 h à 30 \$/heure soit un montant de 150 \$ lors de cette soirée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**D'APPUYER** le Site Historique national de Paspébiac afin de réaliser cet événement en leur offrant gratuitement la salle multifonctionnelle et autres accès du Centre culturel ainsi que la présence du technicien de son ce qui équivaut à un montant total de 701.88 \$.

Ces coûts sont défrayés par les opérations courantes de la Ville.

## **22. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

## **23. AFFAIRES NOUVELLES**

- Monsieur le maire informe les citoyens que les journées de la persévérance scolaire sont en cours pour la 21<sup>ème</sup> édition soit du 10 au 14 février 2025. Un drapeau est érigé devant l'Hôtel de ville.
- La semaine de relâche scolaire aura lieu du 3 au 7 mars 2025. Nous souhaitons une bonne semaine de relâche scolaire à tous les élèves, enseignants et membres du personnel du Centre de services scolaire René-Lévesque.

## **24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont adressées au Conseil.

## **25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois, conseillère

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que la séance soit levée. Il est 20 h 42.

---

Marc Loisel, maire

---

Daniel Langlois, directeur général et greffier

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Annie Chapados, trésorière

\_\_\_\_\_  
Date